

LA PRÉPARATION A L'EXAMEN PRÉLIMINAIRE DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG

Par M. BRABANT
Professeur au Lycée Loritz
29, rue des Jardiniers
54000 NANCY

1 — DÉFINITION DE L'EMPLOI ET DÉBOUCHÉS

La profession de Géomètre-Expert Foncier et/ou d'Ingénieur-Géomètre revêt un double aspect :

• Technique :

Mesure de la surface terrestre à l'aide d'instruments optiques et électroniques mis en œuvre au sol ou en avion, suivie de calculs et traitements informatiques qui débouchent sur des plans à échelles supérieures à 1/5000.

• Juridique :

Délimitation, évaluation, modification de la propriété foncière. Cette activité bi-polaire conduit naturellement le géomètre à étudier, implanter, contrôler les projets d'aménagement du sol : lotissement, remembrement, drainage...

La trilogie — mesure, foncier, conception — recouvre donc une grande variété d'emplois.

L'examen préliminaire, comme son nom l'indique, est une **préparation** à la **formation** que constituent le diplôme du Géomètre-Expert DPLG et d'Ingénieur-Géomètre ESGT.

Après deux années d'études post-baccalauréat, les lauréats à l'examen disposent essentiellement de trois "débouchés" potentiels :

• **Stagiaire-Géomètre** rémunéré dans un cabinet de Géomètre-Expert ou une administration agréée, pour une durée minimum de 48 mois à laquelle s'ajoutent trois périodes d'études de trois mois à l'Institut de Topométrie d'EVRY, avec, comme aboutissement, le diplôme final, condition restrictive d'exercice de la profession libérale, critère de choix pour cadre salarié.

• **Candidat** au concours d'entrée à l'ESGT d'EVRY qui délivre, à l'issue de trois années d'études, le diplôme d'Ingénieur ESGT autorisant l'exercice de la profession libérale ou salariée ; à noter cependant que l'obtention du DPLG pour un ingénieur ESGT nécessite trois années de stage supplémentaires.

• **Vie active** comme technicien dans un cabinet de Géomètre-Expert, bureau d'études, administration sous réserve d'un concours, service technique public ou privé, la formation de Géomètre-Expert ou d'Ingénieur étant alors abandonnée.

2 — APTITUDES

requisés à l'entrée dans une section de préparation.

Autant pour réussir les examens et concours que pour s'épanouir dans la vie professionnelle, il est souhaitable que le candidat manifeste quelques aptitudes :

- culture générale et pratique du français suffisantes,
- niveau scientifique correct en particulier en mathématiques et physique,
- caractère ordonné, rigueur d'esprit,
- goût des responsabilités,
- résistance physique nécessaire au travail sur le terrain,
- bonne vue.

L'exercice de la profession est assumé par les personnes des deux sexes.

3 — CONDITIONS DE RECRUTEMENT

La préparation à l'examen préliminaire est actuellement assurée dans 7 lycées techniques publics et 1 établissement privé.

Les lycées recrutent les candidats des deux sexes titulaires du baccalauréat C ou E, éventuellement D, sur examen des dossiers scolaires.

L'effectif de la première année varie de 20 à 24 élèves, ce qui représente environ 10 % à 15 % du nombre des demandes d'admission.

A noter que la section de BORDEAUX recrute deux premières années parallèles.

Depuis octobre 1981, l'Institut d'Enseignement Technique Industriel de TOULON (établissement privé dépendant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var) a ouvert une section de préparation à l'examen préliminaire qui recrute essentiellement parmi les titulaires du Brevet de Technicien Topographe.

4 — LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

- Lycée Technique d'État — 96, rue Jules Bleu — 59280/ARMENTIÈRES
- Lycée Gustave Eiffel — 143, Cours de la Marne — 33000/BORDEAUX
- Lycée La Martinière — 9, rue des Augustins — 69001/LYON
- Lycée Henri Loritz — 29, rue des Jardiniers — 54000/NANCY
- Lycée Livet — 16, rue Dufour — 44000/NANTES
- Lycée Technique d'État — 17, rue Dhuoda — 30000/NIMES
- Lycée Dorian — 74 av. Philippe Auguste — 75011/PARIS
- Institut d'Enseignement Technique Industriel "La Grande Tourache" 83087/TOULON Cedex

5 — FLUX DES DIPLÔMÉS ET POURCENTAGES DE RÉUSSITE

Les résultats des cinq dernières années, à l'échelon national, figurent dans le tableau suivant :

Années	Candidats	Admis	%
1977	241	134	55,6
1978	250	116	46,4
1979	242	95	39,3
1980	258	125	48,4
1981	248	136	54,8

6 — MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT

L'arrêté du 22 juin 1962 place les sections de préparation à l'examen préliminaire de Géomètre-Expert sous le régime des sections de Techniciens Supérieurs des Lycées Techniques, et stipule, dans son article 2, que l'attestation de réussite vaut, pour ses titulaires, titre de :

"Technicien Supérieur Breveté"

Malgré cela, et contrairement aux autres sections de TS, l'enseignement est essentiellement théorique, comporte peu de travaux dirigés, prépare à la poursuite des études à l'IT ou l'ESGT plutôt qu'à la vie active.

La réforme actuellement en cours tend d'ailleurs fortement à confirmer le caractère préparatoire de ces sections, très proches par leur finalité des classes préparatoires technologiques.

7 — PROGRAMMES SUCCINCTS ET VOLUMES HORAIRES ANNUELS

L'arrêté du 19 mars 1970 fixe, à l'exception du français, les programmes de l'examen préliminaire qui comportent pour l'essentiel :

— Enseignement général

- **Mathématiques** : révision approfondie du programme du bac C et acquisition des connaissances du programme de mathématiques supérieures nécessaires à la poursuite des études.

- **Physique** : chapitres des programmes de Première et Seconde primordiaux pour l'exercice de la profession : optique, électricité, mécanique notamment, complétés par une sélection de matières de la classe de Techniques Mathématiques.

— Enseignement professionnel

- **Calcul topométrique** : méthodologie et souci du contrôle, maîtrise des nombres et de leur approximation, résolution des problèmes professionnels usuels.

- **Dessin topographique** : exécution manuelle de plans de propriété d'alignement, parcellaire, topographique... aux échelles supérieures à 1/5000.

- **Topographie** : principes, caractéristiques essentielles, modes d'emploi, précisions des instruments usuels de topographie ; mise en œuvre des méthodes du levé planimétrique et altimétrique. Éléments de géographie physique.

— **Compléments** : agronomie, cadastre, droit civil et administratifs.

— **Les volumes horaires annuels**, différents d'un établissement à l'autre, s'établissent, pour chacune des deux années, autour des moyennes suivantes :

Enseig.	Disciplines	Vol. annuels	Totaux
Général	Français	120 h	380 h
	Mathémat.	200 h	
	Physique	60 h	
Professionnel	Calcul	210 h	600 h
	Dessin	210 h	
	Topographie	180 h	
Compléments	Agronomie	30 h	105 h
	Cadastre	15 h	
	Droit	60 h	
			1 085 h

8 — FORMATION POST-SCOLAIRE

L'examen préliminaire n'étant qu'une préparation à la formation de Géomètre-Expert Foncier DPLG et/ou d'Ingénieur-Géomètre ESGT ne comporte donc pas de formation post-scolaire.

Interventions dans la salle

Questions : — *Quel est le pourcentage d'étrangers admis au Préliminaire ?*
 — *Le Préliminaire est-il une fin en soi ?*
 — *Les titres de géomètre expert foncier DPLG et d'ingénieur géomètre ont-ils des équivalents ?*

Réponses : — *Le pourcentage d'étrangers admis au Préliminaire est voisin de zéro en raison du manque de candidats étrangers à cet examen.*
 — *Le Préliminaire n'est pas une fin en soi. Cette première étape donne le droit de se présenter au concours d'entrée à l'ESGT ou de continuer ses études à l'institut de topométrie vers l'examen final du DPLG.*
 — *Aucune équivalence n'existe pour le titre de DPLG ou celui d'ingénieur géomètre ESGT alors que les diplômés ENSAIS et ESTP bénéficient d'équivalences comme par exemple l'équivalence de la maîtrise pour la préparation d'un diplôme d'études approfondies (DEA) du 3^e cycle universitaire.*